

MAIRIE DE TOULOUSE

Affaires Juridiques et Assemblées

Administration du Conseil Municipal

CONSEIL MUNICIPAL du 1^{er} décembre 2023

modifications apportées aux dossiers de délibérations après l'envoi de l'OJCM diffusé le 24 novembre 2023

N° Dossier – Titre	Modifications
4.12 - Quartier Pont des Demoiselles - Vente par soumission cachetée d'un immeuble situé 30 avenue de Saint Exupéry	- Ajout de l'avis des Domaines et de l'annexe "Etude d'impact - Déclassement anticipé".
4.16 - Quartier Lardenne - Vente sous plis cachetés des lot A1 et A2 situés chemin de Bordeblanche	- Ajout de l'avis des Domaines.
4.17 - Quartier Lardenne - Vente sous plis cachetés du lot B situé chemin de Bordeblanche	- Ajout avis de l'avis des Domaines.
4.18 - Quartier Lardenne - Vente sous plis cachetés du lot C situé chemin de Bordeblanche	- Ajout de l'avis des domaines.
6.2 - Subventions culturelles pour des événements - Exercice 2024	Modification de la délibération : - Suppression de la subvention de 20 539 € pour l'Ensemble Baroque de Toulouse – Page 2, tableau musique - - Modification du montant total des subventions : il passe de 246 638 € à 226 099 € - Page 3- article 3 de la délibération -.
8.1 - Démocratie Locale - Découpage territorial - Instances participatives et modalités d'ouverture du dialogue citoyen - Ajustements	- Modification de l'article 3 de la délibération : Substitution de la phrase " une à deux fois par an" par la phrase "au minimum 2 fois par an"- Page 4, paragraphe 2, ligne 1. -
12.1 - Aide au secteur associatif pour les structures petite enfance - Mise à jour du recueil des dispositions applicables et de la liste des structures associatives petite enfance bénéficiaires de l'aide au fonctionnement de la Mairie	Modification de la délibération en raison de la revalorisation des tarifs à 4.6% pour 2024 : - Dans la délibération : Ajout du 3ème paragraphe et modification du tableau des tarifs - Page, 1, paragraphe 3 et 4 - ; - Dans l'annexe : Modification du tableau des tarifs (le même que celui de la délibération) – Page 3, paragraphe 1-2-1-1- Financement par agrément des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE). -
16.2 - Convention d'objectifs et de partenariat entre la Mairie de Toulouse et les associations gestionnaires d'accueils de loisirs pour les années 2024-2026	- Révision des annexes chiffrées concernant le taux d'inflation pour 2024 à 4,6% au lieu et place de 4,8% - Colonne 7 pour les deux annexes. -

<p>22.7 - Modification du tableau des emplois et des effectifs au sein de la Mairie de Toulouse</p>	<p>Modification de la délibération :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ajout du paragraphe "Direction Générale Enfance, Education et Sports" avec la création d'un poste de référent ou référente - <i>Page 2, paragraphe 4 - ;</i> - Modification de l'engagement financier : il passe de 813 096 € à 860 184 € - <i>Page 2, article 4 - ;</i> <p>Modification de l'annexe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le nombre de poste sur tableau est modifié en conséquence : Il passe de 22 à 23 postes.
<p>22.13 - Réorganisation 2024 des dispositifs d'astreintes</p>	<p>- Modification de l'annexe : suppression d'une coquille dans l'affectation de l'astreinte Direction Mobilités - parkings - <i>Page 4, ligne 9, colonne 3. -</i></p>
<p>34.1 - Aide aux clubs sportifs - Attribution de subventions de fonctionnement et d'actions spécifiques - Saison 2023-2024</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Modification du montant correspondant au 80% de la subvention versée juste après le vote de la délibération - <i>1280 € au lieu de 1200 € - Tableau Actions spécifiques, page 4, ligne Bébé dauphins, colonne 4 - ;</i> - Ajout d'une subvention de fonctionnement de 55 000 € au Stade Toulousain Tennis – <i>Tableau subventions de fonctionnement, page 2, ligne 22 - ;</i> - Modification du Montant global des subventions de fonctionnement dans le tableau et dans l'article 1 de la délibération - <i>2 554 586 € au lieu de 2 499 589 € -Page 5, paragraphe 1, ligne 3. -</i>